

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

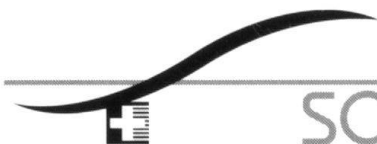
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



A Einsiedeln: assemblée des délégués de la SSO

Lors de l'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers (SSO) tenue à Einsiedeln le 26 juin 1999, les délégués ont approuvé une résolution concernant la deuxième initiative populaire en faveur d'une redistribution des dépenses; ils ont aussi l'occasion d'entendre l'exposé du divisionnaire autrichien Horst Pleiner qui les a initiés au secret des *Peace Support Operations*.

Après une brillante introduction musicale de la fanfare du régiment d'infanterie de montagne 12, le président central, le br Michel Crippa, ouvre l'assemblée à laquelle participent 71 délégués et de nombreux invités du monde politique et militaire. Le président souligne la capacité d'adaptation et les mérites de l'armée, clairement mis en évidence lors de la Journée de l'armée 98. Depuis l'automne passé, l'armée a été presque constamment engagée en faveur des autorités civiles. Cette situation demande qu'on esquisse des concepts afin que notre armée ne soit pas considérée comme un instrument peu coûteux qu'on engage pour n'importe quel service, cela au détriment de l'instruction pour ses missions propres. Une fois de plus, nous avons eu la confirmation qu'on n'aurait pas dû introduire le rythme bisannuel des cours de formation, ce qu'on a fait malgré les avertissements des organisations de milice. La SSO exige qu'on reprenne aussitôt que possible le rythme annuel, car c'est le seul rythme qui correspond aux exigences.

Le br Crippa souligne, une fois encore, l'attitude de la SSO en ce qui concerne la nécessité d'armer les troupes engagées dans le cadre de la promotion de la paix. Il s'agit en effet d'un problème trop délicat pour l'introduire par le droit d'urgence, car un éventuel référendum pourrait amener un fiasco pareil à celui de la votation pour les Casques bleus.

Après la partie statutaire, le br Crippa présente le programme des activités 1999/2000, en mettant surtout l'accent sur les deux séminaires pour jeunes officiers, dont l'un sera organisé à Martigny, les 15 et 16 octobre, pour les officiers francophones; l'autre, prévu pour les officiers de la Suisse allemande et du Tessin, se tiendra les 24 et 25 mars 2000 au nouveau Centre d'instruction de l'armée à Lucerne.

Ont démissionné du comité central: le div Louis Geiger, le premier vice-président, le col EMG Martin Chevallaz, les cap Dominique Koepfel et Doris Walther. L'assemblée des délégués élit deux Suisses romands, le col EMG Philippe Rebord et le maj EMG Jacques Bühler, trois Suisses allemands, le col Roy Kunz (Glaris) en qualité de chef des finances, les cap Peter Bucher et Katrin Disler de Berne.

Une résolution

Dans une résolution approuvée à l'unanimité, les délégués exigent que l'**initiative de la redistribution des dépenses** soit soumise au peuple au cours du premier semestre de l'an 2000. Le *Rapport sur la politique de sécurité 2000* fixe les contours stratégiques de l'Armée XXI. Toutefois les bases financières manquent. La nouvelle initiative pour la réduction de moitié des dépenses militaires, lancée en 1997 par une majorité d'adversaires de l'ar-

mée, se base sur des réflexions datant de la guerre froide; elle ne reconnaît pas du tout les fonctions multiples d'une armée moderne qui, l'exemple du Kosovo le prouve, est un instrument de paix durablement efficace. Le Conseil fédéral et le Parlement lient les planificateurs si cette initiative douteuse, de nature politique, n'est pas rapidement balayée.

Participation de la Suisse à la KFOR

Dans son exposé, l'orateur autrichien divisionnaire Horst Pleiner traite avec enthousiasme et d'une manière approfondie les contributions de l'armée fédérale d'Autriche pour la sauvegarde de la paix aux frontières et à l'étranger (La RMS publiera de larges extraits de cet exposé). Juan F. Gut, secrétaire général du DDPS, peut lier à cet exposé des informations d'actualité: le Conseil fédéral a décidé d'envoyer au Kosovo 160 soldats volontaires, non armés, et de les intégrer dans un bataillon autrichien de logistique. Ce bataillon sera responsable de la sécurité du contingent suisse qui pourra d'ailleurs être rappelé à chaque moment. Juan Gut assure qu'il n'y a pas d'obstacle par rapport à la neutralité. La mission de la KFOR a été approuvée par les partis en conflit. D'ailleurs, c'est selon ces critères que l'Autriche décide chaque fois de participer à une mission pour la sauvegarde de la paix.